

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 04 JUIN 2021  
A 20h00**

Canton de St André de l'Eure

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi 4 juin à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipale en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire. Au vu de la crise sanitaire de la Covid 19 cette séance du conseil s'est fait à huis-clos. Présents : Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Christian REVEL, Richard BUHAN, Marise HELLARD, Franck ISABELLE, Isabelle TOUZEAU, Pierre GIMONET, Bertrand PILET, Laurent TOUCHE, Michael GEERAERT-HABERT. Secrétaire de séance: Richard BUHAN Convocation/affichage : 25/05/2021

**Délibération 16-2021 : Adoption du rapport de la CLECT du 13/04/2021 ;** Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération portant adoption du rapport de la CLECT du 13/04/2021

**Délibération 17-2021 : Subventions 2021** La délibération portant répartition des subventions 2021 aux associations est adoptée à l'unanimité. les Marches Normandes : 150 euros /FNACA : 130 euros /la Coopérative Scolaire de Garennes :130 euros / l'amicale de la deuxième DB : 35 euros /les Joyeux Epis : 200 euros /les bleuets : 35 euros

**Délibération 18-2021 : Fonds de concours JVS** Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération de demande de fonds de concours pour le passage au Cloud et à la DSN.

**Questions diverses**

Leds candélabres rue Grande : Participation de la commune de NEUILLY dans la limite d'une somme maximale de 500 euros. Enfouissement des réseaux rue de la Forêt, rue du 11 novembre, impasse Frichot, impasse du Parc et impasse du Maître : Une réunion publique aura lieu le 17 juin 2021 à 18h00 pour tous les habitants. Bornes à incendie: Elles seront implantées à partir de lundi 7 juin 2021 par la société STIPO. Plaintes concernant les bornes à incendie et le voisinage : Des habitants ont déposé en mairie un courrier signalant leur refus de voir une borne à incendie devant chez eux. Il s'agit en fait d'une erreur de marquage de la société + Plainte à propos du mur du voisin qui n'est pas recouvert de crépi. Selon les règles de l'urbanisme à l'époque et du contenu de la DP, le mur est conforme. Compteur d'eau : Un compteur d'eau sera installé par EPN sur la commune afin de comparer la quantité d'eau fournie et les consommations des ménages. La différence sera un dû de la commune. Rue du 8 mai 1945 : Réception des travaux mardi 8 juin à 15h30. Une réserve sera indiquée car les poteaux n'arriveront pas avant fin juin + Dégradations du bitume causées par des manœuvres de véhicules lourds seront mentionnées. Travaux sur la RD 67 : La départementale sera barrée avec déviation du 8 au 15 juin 2021. Miroir rue Grande : Les habitants signataires de la demande n'ont toujours pas répondu au courrier de la mairie en date du 07/02/2021. Place de taxi : En attente d'habilitation.

Le secrétaire de séance,

Richard BUHAN

Le Maire



Ketty REVEL